

Comment la crise cristallise les tensions entre livreurs et plateformes

La situation entre livreurs et plateformes était déjà explosive, le coronavirus mettra-t-il le feu aux poudres ? La crise a le mérite de mettre en exergue tous les excès de la plateformisation de l'économie.

Emmanuel Macron a évoqué une situation de guerre et les livreurs doivent aller au front. Comme les personnels soignants ou les caissiers, ceux qui font le lien entre les commerces de bouche, les restaurants et les consommatrices et consommateurs confinés se mouillent pour maintenir un semblant de normalité. Les plateformes de livraison de repas ont en effet été considérées comme des activités de première nécessité par le gouvernement, qui les a autorisées à rester active - et donc leurs livreurs à se déplacer. Les invisibles n'auront jamais été aussi exposés !

Une situation qui révèle sous une lumière d'autant plus crue la précarité des livreurs et qui cristallise les tensions installées depuis l'essor de cette économie ubérisée. D'abord sur le statut de ces travailleurs, qui ont le statut de micro-entrepreneurs et donc d'indépendants, alors même qu'ils sont sous la tutelle des plateformes pour lesquelles ils travaillent - une zone grise sur laquelle la Cour de Cassation s'est prononcée le 4 mars dernier, requalifiant la relation entre Uber et l'un de ses chauffeurs en contrat de travail. Elle avait tranché de la même manière le cas d'un livreur, 18 mois auparavant.

À lire aussi

La Cour de Cassation met un coup de frein à l'ubérisation

Ainsi, les plateformes n'ont-elles pas le devoir juridique de protéger leurs livreurs, là où un employeur est tenu d'assurer la sécurité de ses employés ? Ces dernières ont bien annoncé avoir pris des mesures sanitaires pour protéger leurs livreurs du coronavirus, notamment la livraison sans contact - le livreur dépose le sac devant la porte du client qui n'a ensuite plus qu'à le récupérer. Mais les syndicats de livreurs rient jaune. « *Les plateformes ont fait passer des consignes, en se réfugiant derrière l'argument selon lequel elles ne seraient que des plateformes de mise en relation, précise Jérôme Pimot, fondateur du syndicat Clap. Mais il incombe ensuite aux livreurs de mettre en oeuvre ces consignes.* »

Avec tous les inconvénients, notamment financiers, que cela comporte : le syndicat a calculé que si les livreurs appliquaient scrupuleusement les gestes barrière évoqués - nettoyer régulièrement le matériel de livraison avec des lingettes, se laver les mains au gel hydroalcoolique après chaque livraison - cela leur prendrait 15 minutes par heure. « *Les livreurs sont payés au rendement, rappelle Jérôme Pimot. Les mesures de sécurité prennent du temps et donc de l'argent.* » Résultat : elles ne sont pas toujours appliquées... et la faute en incombe au seul livreur, personne du côté des plateformes n'étant chargé de contrôler que les mesures sont bien respectées.

« *Oui, les mesures sont effectives mais seront-elles efficaces ?* » , s'interroge Damien Jeanniard du Dot, l'un des cofondateurs du syndicat des coursiers autonomes de Loire atlantique (Scala), affilié à la CGT. Ainsi, Jérôme Pimot rappelle qu'à chaque livraison, le livreur cumule en moyenne une dizaine de points de contact, de l'interphone aux boutons de l'ascenseur en passant par les poignées de portes. Autant de surfaces qui peuvent devenir des vecteurs du virus et mettre en danger le livreur, ses proches et les clients et clientes.

Deliveroo a ainsi communiqué vendredi 27 mars sur le fait qu'il suspendait « *toute personne qui ne respectera pas la livraison sans contact sera suspendu de la plateforme* » . « *Cette politique s'applique aux restaurants, aux livreurs ainsi qu'aux consommateurs* » , précise en outre l'entreprise. Sans préciser comment le contrôle du respect des mesures d'hygiène sera assuré...

L'épineux problème de l'indemnisation des livreurs

C'est pourquoi le Clap comme Scala appellent l'État à suspendre l'activité des plateformes. « *Les livreurs ne devraient pas être dehors. Les commandes sont une activité récréative, pour des gens qui n'ont pas envie de cuisiner. Ce n'est pas de la première nécessité* », souligne le syndicaliste. Un point de vue partagé par le fondateur du Clap : « *il s'agit de produits de confort, d'un service premium, dont le caractère a basculé dans l'extrême depuis l'instauration de la gratuité des frais de livraison : apéro, bonbons, gâteaux...* » . La startup You2You, spécialisée dans la livraison du dernier kilomètre, a elle déjà suspendu ses services durant toute la période de la crise pour préserver ses livreurs.

Reste le problème financier d'un arrêt de l'activité des plateformes : si celles-ci pourraient se reposer sur leurs levées de fonds et leur trésorerie pour survivre, ce n'est pas le cas des livreurs. C'est pourquoi le Scala demande que les plateformes indemnisent les livreurs en cas d'arrêt de l'activité, y compris lorsque cela se fait de manière préventive. « *Aujourd'hui, les plateformes indemnisent uniquement les livreurs qui ont contracté le coronavirus, et seulement à hauteur de quelques centaines d'euros pour deux semaines* », rappelle Damien Jeanniard du Dot. Deliveroo, par exemple, a mis en place une indemnisation de 230 euros pour deux semaines pour les livreurs que le Covid-19 empêcherait de travailler.

De son côté, Uber Eats indique que « *l'indemnité est calculée sur la base des revenus quotidiens moyens au cours des six derniers mois. Si les livreurs utilisent l'application Uber Eats depuis moins de six mois, le montant sera calculé d'après les revenus perçus entre la première livraison et le 6 mars 2020* ». Et rappelle que sa priorité est « *de continuer à accompagner et soutenir les restaurateurs et livreurs qui choisissent de continuer à utiliser l'application pour continuer à leur apporter de l'activité et des revenus* » .

Il semble donc peu probable que les grandes plateformes prennent d'elles-mêmes la décision de suspendre leurs activités, d'autant que le ministère du Travail encourage les entreprises à poursuivre le travail. C'est pourquoi le cofondateur de Scala envisage, « *à défaut de mieux* », d'exiger de l'État qu'il mette en place une aide publique pour les livreurs, à l'instar des 1500 euros promis aux travailleurs indépendants - mais dont les critères sont trop restrictifs pour que la majorité des livreurs puissent y prétendre.

Article écrit par GERALDINE RUSSELL